



Perte de point avant la récupération des 12 points.

Par **Raphy77186**, le **19/04/2012** à **19:08**

Bonjour,

Aujourd'hui, je me suis fait contrôler pour un excès de vitesse pris aux jumelles. Ils m'ont arrêté, mis une amande électronique que j'ai signée. Seul erreur, je récupère mes 12 points dans 5 jours et je voudrai savoir si c'est quand on paye ou quand on signe que c'est entegistré ? Et si il y aurait une solution ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **20/04/2012** à **08:40**

Bonjour,

Votre réponse est là : http://www.experatoo.com/code-de-la-route/recuperer-points-permis_26240_1.htm

Donc, pas d'inquiétude, vos 12 points seront récupérés bien avant le retrait ce ceux de votre excès de vitesse.